

ANNEXE 2 - Devis de SNCF Voyageurs correspondant aux paliers d'offre supplémentaire mis en place à partir du Service Annuel 2022.

Lexique : RFF = Réseau Ferré de France, EPSF = Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire, ARAF = Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires, PB = Prestation de base, RQ = Redevance Quai (la somme PB+RQ représente la « redevance gares »), PMVK = Prix Moyen par Voyageur Kilomètre.

Palier SA 2022 :

CE 2021		semaine
€		
Période de circulation		SA 22
Total Km-Trains créés		111 080
Offre commerciale créée (en Km)		95 200
CHARGES C1		1 018 274
CHARGES C2		910 402
	Péages RFF	430 725
	droit de sécurité EPSF	
	droit ARAF	
	Prestations de base	479 677
	Sûreté	
	Autres charges C2	
TOTAL CHARGES		1 928 676
Offre commerciale créée (en Km)		95 200
PMVK		0,0848
Voyageurs km		2 082 118
TOTAL RECETTES ANNEE CIBLE		176 592
contribution d'exploitation - année cible		-1 752 084
après montée en charge sur 3 ans		
Année 2022 en CE 2021		-1 840 380
Année 2023 en CE 2021		-1 796 232
Année 2024 en CE 2021		-1 752 084

Pour rappel : toute adaptation de l'offre nécessitera une révision de l'étude technique et du chiffrage fi
L'offre construite proposée constitue un tout, organisé à partir d'un dispositif industriel imbriqué.

Chiffrage réalisé en année pleine, Conditions Economiques (CE) 2021 sur la base d'une offre théorique (hors effets calendaires).

Charges C1 tenant compte du dispositif conduite/accompagnement nécessaire à la réalisation de l'offre étudiée, d'une couverture matériel assurée Regio 2N US et de frais de distribution des recettes générées par l'offre.
C1 au train.kilomètre (tkm) = 9,2 euros.

Charges C2 valorisées selon :

- Barème Document de Référence des Gares (DRG) 2020.
- Barème Document de Référence du Réseau (DRR) 2020.

C2 au tkm = 8,2 euros.

Recettes valorisées sur la base d'un prix moyen par voyageur.kilomètre 2019 projeté.

La part de recettes intégrée à ce chiffrage tient compte d'une montée en charge progressive des fréquentations sur les nouveaux services, et se base sur une hypothèse de fréquentation la première année à 50% de sa valeur cible, envisagée d'être atteinte la troisième année.

Palier SA 2023 :

CE 2022		TOTAL
Période de circulation		SA 23
Total Km-Trains créés		85 800
Offre commerciale créée (en Km)		85 800
CHARGES C1		508 156
CHARGES C2		653 192
	Péages RFF	325 161
	droit de sécurité EPSF	
	droit ARAF	
	Prestations de base	328 032
	Sûreté	
	Autres charges C2	
TOTAL CHARGES		1 161 348
Offre commerciale créée (en Km)		85 800
	PMVK	0,0709
	Voyageurs km	1 764 196
RECETTES ATTENDUES ANNEE N		125 154
R - C (année 3)		-1 036 194
R / C		0,108
Année 2023 (CE 22)		-1 098 771
Année 2024 (CE 22)		-1 067 483
Année 2025 (CE 22)		-1 036 194

après montée en charge sur 3 ans

hors effet COVID

CONFIDENTIEL SICE MOBILITES
 Propriété de SNCF MOBILITES
 Reproduction soumise à autorisation du dépositaire
 Ce document ne doit être communiqué qu'aux personnes qualifiées pour le connaître

Chiffrage réalisé en année pleine, Conditions Economiques (CE) 2022 sur la base d'une offre théorique (hors effets calendaires).

Charges C1 tenant compte du dispositif conduite/accompagnement nécessaire à la réalisation de l'offre étudiée, d'une couverture matériel assurée BGC 4 caisses US sur Saint-Mariens – Bordeaux et Regio 2N US sur Bordeaux-Langon, et de frais de distribution des recettes générées par l'offre.

C1 au train.kilomètre (tkm) = 5,9 euros.

Charges C2 valorisées selon :

- Barème Document de Référence des Gares (DRG) 2022.
- Barème Document de Référence du Réseau (DRR) 2022.

C2 au tkm = 7,4 euros.

Recettes valorisées sur la base d'un prix moyen par voyageur.kilomètre 2019 projeté.

La part de recettes intégrée à ce chiffrage tient compte d'une montée en charge progressive des fréquentations sur les nouveaux services, et se base sur une hypothèse de fréquentation la première année à 50% de sa valeur cible, envisagée d'être atteinte la troisième année.

Palier SA 2024 :

Produits (M€)		RER M phase 1 Année pleine 3	
Recettes directes du trafic		257	
Compensations tarifaires		257	
Charges (M€)		-	
Conduite en ligne et autres conduites		- 2 193	
Accompagnement		- 192	
Matériel - maintenance, nettoyage, mouvement		- 776	
Matériel - IFER		-	
Location de matériel roulant		-	
Energie électrique de traction		- 121	
Energie thermique de traction		-	
Redevances d'infrastructure (yc RCTE)		- 427	
Redevances de gares		- 616	
Routier		-	
Escale opérations techniques		-	
Escale Services		-	
Vente		- 12	
Autres Services		- 49	
Autres charges		-	
Besoin de contribution (M€)		- 1 937	
Besoin de contribution		- 1 937	

Synthèse financière

Produits (M€)		RER M phase 1 Année pleine	
ODR		257	
Compensations tarifaires		-	
Forfait de charges (M€)		-	
Forfait Energie électrique de traction (M€)		- 980	
Charges au réel (M€)		-	
Redevances d'infrastructure		- 1 092	
RCTE		- 371	
Redevances de gares		- 56	
Produits de commission sur vente		- 616	
IFER		-	
Suge		-	
-		- 49	
Besoin de contribution (M€)		- 1 937	

Chiffrage réalisé en année pleine, Conditions Economiques (CE) 2022 sur la base d'une offre théorique (hors effets calendaires).

Charges C1 tenant compte du dispositif conduite/accompagnement nécessaire à la réalisation de l'offre étudiée, d'une couverture matériel assurée en Regio 2N US sur Libourne-Bordeaux-Arcachon et Bordeaux-Langon, et de frais de distribution des recettes générées par l'offre.

C1 au train.kilomètre (tkm) = 6,8 euros.

Charges C2 valorisées selon :

- Barème Document de Référence des Gares (DRG) 2022.
- Barème Document de Référence du Réseau (DRR) 2022.

C2 au tkm = 6,7 euros.

Recettes valorisées sur la base d'un prix moyen par voyageur.kilomètre 2022 projeté.

La part de recettes intégrée à ce chiffrage tient compte d'une montée en charge progressive des fréquentations sur les nouveaux services, et se base sur une hypothèse de fréquentation la première année à 50% de sa valeur cible, envisagée d'être atteinte la troisième année.